

Déclaration Sud Éducation Basse Normandie

CHSCT- A du 07 avril 2022

Madame la Présidente du CHSCT A,

Le contexte sanitaire demeure une forte source d'inquiétude pour les personnels épuisés par deux ans de crise Covid. Alors que nous ne sommes pas sortis de la n<sup>ième</sup> vague, le gouvernement a décrété, contre l'avis de plusieurs épidémiologistes, que les mesures de protection contre le COVID ne sont plus nécessaires. Ainsi, depuis le lundi 14 mars, l'allègement du protocole sanitaire autorise le non port du masque dans les établissements scolaires, mais met en danger de nombreuses personnes vulnérables. Cette mesure avait été évoquée en février dernier par Olivier Véran à la condition que le nombre de patient·es en réanimation soit entre 1000 et 1500. Or, les derniers chiffres sont largement au-dessus avec un nombre à peine sous la barre des 2000.

Si l'impatience des personnels de pouvoir retrouver des élèves sans masque était une réalité néanmoins, à vouloir aller trop vite, la crainte des personnels est grande de voir le gouvernement revenir à l'obligation du port du masque dans les semaines à venir. D'autant plus qu'après deux ans de pandémie, la question des équipements de protection individuels n'est toujours pas réglée pour l'ensemble des personnels. Pour éviter un rebond épidémique il est urgent de prendre des mesures préventives comme la baisse du nombre d'élèves par classe afin d'éviter la surpopulation dans les salles de classe, la fourniture de masques FFP2 à tous les personnels et élèves qui en font la demande, l'équipement dans toutes les salles de capteurs de CO2...

Les personnels de l'éducation sont également éprouvés par un contexte politique et social violent. La montée des discours d'extrême droite, xénophobes et réactionnaires nous rappelle le rôle fondamental d'un service public d'éducation au service de l'émancipation de tou·tes. Les personnels de l'éducation défendent quotidiennement une école ouverte, laïque et solidaire. Ce combat est essentiel à l'heure de la guerre déclenchée en Ukraine par le gouvernement russe. SUD éducation tient à apporter toute sa solidarité à la population ukrainienne.

Dans ce contexte, dans la circulaire relative aux mesures consécutives à la guerre en Ukraine adressée aux directrices, directeurs, inspectrices et inspecteurs, vous remerciez par avance les enseignants de la qualité de l'accueil fait aux réfugiés victimes de la guerre en Ukraine mais celle-ci dépend de l'ouverture de dispositifs adaptés concernant la scolarisation des enfants, telles que les UPE2A, ainsi que le recrutement de personnels spécialisés afin de garantir un accompagnement de qualité et de prévenir d'éventuelles dégradations des conditions de travail des personnels faute de moyens insuffisants. Par ailleurs les actions de solidarité envers les migrant·es ukrainien·ennes montrent qu'il est possible d'accueillir massivement les personnes migrantes, et qu'il est possible de garantir un accueil digne pour toutes et tous.

Enfin, nous tenons à rappeler que les suppressions de postes à répétition réduisent, voire bloquent les mobilités des personnels et amenuisent les possibilités de rapprochement du domicile. Faute de postes ouverts dans les établissements proches des résidences personnels, les agents doivent souvent se déplacer davantage pour se rendre sur leur lieu de travail entraînant une dégradation de leurs conditions de travail et avec un impact financier réel. Puisque les personnels de l'Éducation nationale ne choisissent pas leur lieu de travail, quelles mesures seront mises en œuvre pour prévenir les RPS inhérents à ces conditions d'emploi ?

Au total : votre obligation de résultat de sécurité est loin d'être tenue, Madame la présidente ! Sans parler de celle du ministre de l'éducation nationale à l'instar de sa visite bruyante qui n'a même pas fait l'objet d'un article dans la presse régionale !

Soyez assurée, Madame la Présidente, de notre attachement au service public de l'Éducation Nationale ainsi qu'aux conditions de travail et de santé des personnels.